



PREFET DE LA MAYENNE

Direction de la réglementation et des libertés publiques
Bureau des procédures
environnementales et foncières

Arrêté n° 2014247-0004 du 5 septembre 2014

modifiant l'arrêté n° 2010-P-936 du 22 septembre 2010 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux du bassin versant de la Mayenne

**Le préfet de la Mayenne,
chevalier de la Légion d'honneur,**

Vu le code de l'environnement, Livre II, Titre Ier, notamment ses articles L. 212-4 et R. 212-29 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-P-936 du 22 septembre 2010 modifié portant renouvellement de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la Mayenne ;

Vu le courriel du 22 août 2014 de Mme Martine GIUGE, directeur général de la Société Hydraulique d'Etudes et de Missions d'Assistance ;

Considérant qu'une personne désignée cesse d'être membre de la commission locale de l'eau si elle perd les fonctions en considération desquelles elle a été désignée ;

Considérant la proposition de désignation pour représenter la Société Hydraulique d'Etudes et de Missions d'Assistance ;

Considérant l'erreur matérielle dans l'arrêté du 24 juillet 2014 modifiant l'arrêté n° 2010-P-936 du 22 septembre 2010 et désignant, pour l'Orne, Monsieur Gérard GESGRIPPES au lieu de DESGRIPPES, maire de Champsecret ;

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne ;

ARRETE

Article 1^{er} : La commission locale de l'eau pour l'élaboration, la révision et le suivi de l'application du schéma d'aménagement et de gestion des eaux sur le bassin versant de la Mayenne est modifiée comme suit :

- 1 - Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (35 représentants)**

Au titre des représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires concernées

Pour le département de l'Orne :

- M. Claude FERROUELLE, maire de Méhoudin
- M. Eric ROULLEAUX, maire de Mantilly
- M. Gérard DESGRIPPES, maire de Champsecret
- M. Marcel FLANDRIN, maire d'Antoigny

2 - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (18 représentants)

Au titre des producteurs d'hydroélectricité

- Mme Martine GIUGE, directeur général (société hydraulique d'études et de missions d'assistance)

Le reste demeure sans changement.

Une version consolidée à la date du présent arrêté est annexée à celui-ci.

Article 2 : La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années à compter du 22 septembre 2010.

Ils cessent d'en être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions des membres de la commission locale de l'eau sont gratuites.

Article 3 : Le président de la commission locale de l'eau est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture de la Mayenne, le préfet de la région Bretagne, préfet de l'Ille-et-Vilaine, le préfet du Maine-et-Loire, le préfet de la Manche et le préfet de l'Orne sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de chacune des préfectures intéressées et mis en ligne sur le site internet www.gesteau.eafrance.fr.

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,



Pascale LEGENDRE

**COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SAGE MAYENNE
VERSION CONSOLIDÉE AU 5 SEPTEMBRE 2014**

1) Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (35 représentants):

○ Au titre de chaque région concernée

- Sylvie ERRARD (conseil régional de Basse Normandie)
- Serge BOUDET (conseil régional de Bretagne)
- Michel PERRIER (conseil régional des Pays de la Loire)

○ Au titre de chaque département concerné

- Thierry TRAVERS (conseil général d'Ille et Vilaine)
- Jean-François BONSERGENT (conseil général de Maine et Loire)
- Jacky BOUVET (conseil général de la Manche)
- Marc BERNIER (conseil général de la Mayenne)
- Nicole BOUILLON (conseil général de la Mayenne)
- Robert LOQUET (conseil général de l'Orne)

○ Au titre des représentants nommés sur proposition des associations départementales des maires concernées

- Nathalie LEMAIRE, adjointe au maire de Montreuil-Juigné
- Benoît GAY, conseiller municipal de Chambellay
- Jean-Pierre CARNET, maire de Saint-Aubin-de-Terregate
- Bruno MAURIN, conseiller municipal délégué à Laval
- Laurent ROCHER, adjoint au maire de Château-Gontier
- Daniel LANDEMAINE, adjoint au maire de Mayenne
- Henri GUILMEAU, maire de Saint-Calais-du-Désert
- Daniel PIEDNOIR, maire d'Origné
- Jean-Claude LETESSIER, adjoint au maire de Montsûrs
- Frédéric BORDELET, maire de Moulay
- Didier RIOU, adjoint au maire de La Haie Traversaine
- Gaston MAHIER, conseiller municipal à Fromentières
- Ernest GUIHÉRY, maire d'Alexain
- Loïc JEUSSE, maire de Charchigné
- Claude FERROUELLE, maire de Méhoudin
- Eric ROULLEAUX, maire de Mantilly
- Gérard DESGRIPPES, maire de Champsecret
- Marcel FLANDRIN, maire d'Antoigny

○ Au titre du parc naturel régional

- Jean-Pierre LE SCORNET

○ Au titre des syndicats intercommunaux

- Alain BAGOUET (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable du segreén)
- Ange GOUSSET (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable des Coëvrons)
- Robert GESLOT (syndicat de bassin de la Jouanne)
- Christophe BECHU (Syndicat de bassin pour l'aménagement de la rivière l'Ernée)
- Christian RAIMBAULT (syndicat de bassin du Vicoin)
- Olivier BARRE (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Saint Jean sur Mayenne)
- Jean-Paul GAHÉRY (syndicat d'eau du nord ouest mayennais)

2) Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (18 représentants) :

- Au titre des chambres d'agriculture
 - Nicole DE BERSACQUES (Maine et Loire)
 - Jean BARREAU (Mayenne)
 - Dominique BAYER (Orne)
- Au titre des chambres de commerce et d'industrie
 - Henri COISNE (Mayenne)
- Au titre des associations syndicales de propriétaires ou des représentants de la propriété foncière ou forestière
 - Antoine QUERUAU LAMERIE (syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Mayenne)
- Au titre des fédérations des associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique
 - Bernard BOUTEILLER (fédération de Maine et Loire pour la pêche et la protection du milieu aquatique)
 - Jean POIRIER (fédération de la Mayenne pour la pêche et la protection du milieu aquatique)
 - Jean-Paul DORON (fédération de l'Orne pour la pêche et la protection du milieu aquatique)
- Au titre des associations de protection de l'environnement
 - Régine BRUNY (association de sauvegarde de l'Anjou)
 - Alice BURBAN (Mayenne Nature Environnement)
 - Christian LAIGLE (comité départemental de canoë-kayak de la Mayenne)
 - Patrick CACHEUX (association des riverains de la Jouanne et du Vicoïn)
 - Olivier PEAN (union départementale des intérêts aquatiques et piscicoles de l'Orne)
- Au titre des associations de consommateurs
 - Jean-Michel GUINAUDEAU (UFC-Que choisir de la Mayenne)
 - Louis GESLIN (union départementale des associations familiales de la Mayenne)
- Au titre des producteurs d'hydroélectricité
 - Martine GIUGE, directeur général (société hydraulique d'études et de missions d'assistance)
- Au titre des organismes uniques bénéficiant d'autorisations de prélèvement de l'eau pour l'irrigation
 - Jean-René PELLUAU (syndicat des irrigants de la Mayenne)
- Au titre des associations de pêche professionnelle
 - Yannick PERRAUD (association des pêcheurs professionnels Qualité Loire)

3) Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics (12 représentants)

- le préfet de la région Centre, préfet du Loiret, coordonnateur du bassin Loire-Bretagne ou son représentant,
- le préfet du Maine et Loire ou son représentant,
- le préfet de la Mayenne ou son représentant,

- le préfet de l'Orne ou son représentant,
- le délégué régional de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques ou son représentant,
- le directeur de l'agence de l'eau Loire-Bretagne ou son représentant,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire ou son représentant,
- le délégué régional de l'agence régionale de santé des Pays de la Loire ou son représentant,
- un représentant de la mission inter-services de l'eau du Maine et Loire,
- deux représentants de la mission inter-services de l'eau de la Mayenne,
- un représentant de la mission inter-services de l'eau de l'Orne.